

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation du calendrier prévisionnel et du plan prévisionnel de financement des travaux de la seconde opération de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La première opération de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste, portant sur le bas-côté Nord a démarré au début de l'année 2015 pour s'achever fin 2017.

Le coût total, toutes dépenses confondues, de la première opération s'est élevé à 4 263 244 € TTC. Ceci a été subventionnée par le Département (343 011 €), par la Région (270 000 €), par la DRAC (550 278 €) et par la Fondation du Patrimoine (30 000 €).

Dépenses totales :	4 263 244 € TTC
Partenaires financiers :	1 193 289 €
TVA à récupérer :	669 329 €
Reste à la charge de la Ville :	2 400 625 € soit 56,30 % de la dépense

Dans la continuité de ces travaux, la seconde opération portera sur la restauration complète du bas-côté sud, clos et couvert, la restauration des intérieurs, la restauration de la façade extérieure occidentale, la restauration intérieure de la nef avec les aménagements extérieurs, la création de deux vitraux, la restauration des décors peints.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- de juin à décembre 2018 : travaux préparatoires de chauffage du bas-côté nord et du chœur ;
- de janvier 2019 à décembre 2019 : fermeture partielle de l'église pour travaux du bas-côté sud, des façades est, de la sacristie et du local est – fermeture complète de l'église en janvier et février 2019 ;
- de janvier 2020 à novembre 2020 : fermeture complète de l'église pour travaux de la façade ouest et à l'intérieur de l'édifice ;
- décembre 2020 : fin des travaux – réouverture complète et définitive de l'église.

Le calendrier est soumis à un certain nombre de conditions liées notamment à la mission des fouilles qui pourrait avoir lieu début 2020.

Le coût total, toutes dépenses confondues, de cette seconde opération est estimé à 5 510 000 € TTC réparti dans les postes de dépenses suivants :

. Travaux bâtiment :	4 337 816 € TTC
Installation chantier, échafaudages, maçonnerie, pierre de taille, sols, dallages, drainage	2 005 506 € TTC
Maçonnerie d'infrastructure	209 817 € TTC
Charpente	241 414 € TTC
Couverture ardoises naturelles	231 162 € TTC
Menuiseries, lambris, boiseries	198 908 € TTC
Restauration des vitraux	90 410 € TTC
Serrurerie ferronnerie	129 083 € TTC
Eclairage courant fort courant faible	262 680 € TTC
Chauffage	383 895 € TTC
Sculpture neuve et restauration	51 603 € TTC

Stuc, gypserie, restauration des décors	26 163 € TTC
Peinture et nettoyage	43 471 € TTC
Peinture des décors – dorure	331 036 € TTC
Agencement intérieur	104 920 € TTC
Travaux campanaires-horloge	27 748 € TTC
. Mise en valeur des espaces extérieurs	228 000 € TTC
. Maîtrise d'œuvre et assistance	358 000 € TTC
. Frais annexes (contrôle technique, SPS, diagnostics)	349 536 € TTC
. Divers imprévus	236 648 € TTC
TOTAL	5 510 000 € TTC

Les premières dépenses pour cette seconde opération de travaux ont été réalisées dès 2016 et sont lissées, prévisionnellement, sur six années budgétaires ainsi qu'il suit :

Déjà réalisé en 2016 et 2017	164 000 € TTC
Budget 2018 :	475 000 € TTC
Budget 2019 :	2 458 000 € TTC
Budget 2020 :	2 393 000 € TTC
Budget 2021 :	19 768 € TTC
TOTAL :	5 510 000 € TTC

Quant aux demandes de subventions, elles ont été adressées à la DRAC le 12 janvier 2018 et à la Région le 24 janvier 2018. Le Département examinera la demande de la Ville dans le cadre du prochain contrat départemental 2019-2021, au cours du second semestre 2018. Les demandes de subventions sont calculées sur le coût HT des marchés de travaux.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses totales TTC :	5 510 000 €
Partenaires financiers :	1 812 000 € (756 000 € de la DRAC + 300 000 € de la Région + 756 000 € du Département)
FCTVA (TVA à récupérer) :	854 050 €
Reste à la charge de la Ville :	2 843 950 € soit 52 % de la dépense

Afin de parfaire le dossier de demande de subvention déposé à la DRAC et à sa demande, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le calendrier prévisionnel des travaux de la seconde opération et le plan prévisionnel de financement ci-dessus détaillés.